



Administration contractante : Commission Européenne

Annexe A.2 – formulaire de demande de subvention – Demande complète

Ligne budgétaire : CF n°044-612 - Facilité coopération

Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale¹

Référence : N/A

Numéro et intitulé du lot	N/A
Intitulé de l'action :	Coordination de l'aide entre l'Union des Comores et l'Union européenne en appui au Plan Comores Emergent (PCE).
Nom du demandeur chef de file	Ministère des Finances, du Budget et du Secteur bancaire
Nationalité du demandeur chef de file ²	Comorienne

Dossier n°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

¹ Toute référence à un financement de l'Union européenne couvre également les subventions du Fonds européen de développement, le cas échéant.

² Les statuts de l'organisation doivent démontrer qu'elle a été établie en vertu du droit interne du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Aucune organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir notes de bas de page des lignes directrices pour l'appel.

Table des matières

FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE	3
1 Informations générales.....	3
2 L'action.....	4
2.1. Description de l'action	4
2.2. Méthodologie	8
2.3. Expérience.....	21
3 Demandeur chef de file, codemandeur(s) et entités affiliées.....	33
4 Associés participant à l'action	34
5 Déclarations.....	35
5.1. Déclaration du demandeur chef de file (demande complète).....	35
5.2. Mandat [pour le(s) codemandeur(s)].....	37
5.3. Déclaration relative aux entités affiliées	38

FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE

1 Informations générales

Référence de l'appel à propositions	Attribution directe pour monopole de fait
Numéro du lot pour lequel vous introduisez une demande:	<i>s.o</i>
Numéro de la proposition³	<i>s.o</i>
Nom du demandeur chef de file	Ministère des Finances, du budget et du secteur bancaire (MFMSB)
Intitulé de l'action	Coordination de l'aide entre l'Union des Comores et l'Union Européenne en lien avec les priorités du Plan Comores Emergent (PCE).
Lieu d'exécution de l'action	Union des Comores
Durée de l'action	36 mois

³ Lorsque l'autorité contractante a évalué la note succincte de présentation, le demandeur chef de file est informé de la décision et recevra un numéro de proposition.

2 L'action⁴

2.1. Description de l'action

2.1.1. Description (max. 13 pages)

Le gouvernement de l'Union des Comores et l'Union européenne sont convenus du financement du Programme indicatif pluriannuel (MIP)⁵ 2021-2027, en appui au Plan Comores Emergent (PCE), stratégie nationale. Le PCE et son plan de relance adopté en 2022, visent à la transformation structurelle de l'économie des Comores, à travers le développement de l'économie bleue, de l'entrepreneuriat, de l'agriculture et du tourisme. Le PCE repose sur plusieurs catalyseurs nécessaires dans l'atteinte des objectifs : un cadre politique stable, des réformes structurelles et le développement du capital humain.

L'action permettra la réussite de la mise en œuvre des programmes NDICI-EM aux Comores. Il s'agira de renforcer la coordination avec les ministères sectoriels et les autres bénéficiaires de l'aide UE incluant la société civile et le secteur privé. L'action contribuera aussi à renforcer le dialogue stratégique et le renforcement des capacités nationales en vue de permettre le suivi évaluation du PCE et d'accélérer la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. L'atteinte des objectifs du PCE, la paix et la stabilité du pays, étant des objectifs partagés avec ceux de l'UE.

La coordination de l'aide en Union des Comores fait l'objet d'un mécanisme piloté à la fois par la Présidence à travers le Secrétariat Général du Gouvernement, pour ce qui est du suivi et évaluation du PCE, et par le Ministère des Finances, du budget et du secteur bancaire en matière de financement et de coordination de la coopération. Le gouvernement conscient de la faiblesse de ses capacités d'absorption est fortement engagé dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en vue notamment d'améliorer l'alignement et l'appropriation parmi les principales composantes.

Les Comores sont aussi engagées dans la mise en œuvre de leur stratégie de financement du développement (INFF, pour ses sigles en anglais) adoptée en 2023, et visant à augmenter les ressources financières pour contribuer au financement du Plan Comores Emergent pour faciliter l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), dans le contexte difficile d'un pays qui connaît de faibles capacités administratives.

La Direction de la Coopération Financière Internationale (DCFI) du ministère des finances assurera le rôle de coordination de l'aide au développement entre l'Union des Comores et l'Union européenne en remplacement de la Cellule d'appui à l'ON (CAON) dans le contexte de la suppression de la fonction d'ON, telle que prévue dans les dispositions du NDICI – EM. L'action permettra d'appuyer la mise en place de ces nouveaux mécanismes. Parallèlement à l'enveloppe NDICI-EM, l'UE maintiendra le financement des projets 11^{ème} FED en cours d'exécution jusqu'en

⁴ Le comité d'évaluation se référera aux informations fournies dans la note succincte de présentation en ce qui concerne les objectifs et la pertinence de l'action.

⁵ Financé dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (NDICI-2021-2027)

2026. Durant cette période de transition, le ministre des Finances, du Budget et du Secteur bancaire continuera à exercer ses fonctions d'Ordonnateur national.

Les principales parties prenantes à cette action sont :

La Direction de la Coopération Financière Internationale (DCFI), créée par décret présidentiel n° 19-032/PR du 13 février 2019, service technique du ministère des Finances, du budget et du secteur bancaire, bénéficiaire direct de l'action. Sa mission est de :

- Suivre l'évolution de la coopération du pays avec les institutions financières internationales ;
- Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources extérieures budgétaires et non budgétaires ;
- Identifier à travers le Programme d'investissement prioritaire, des projets éligibles à des programmes mis en place par les institutions financières internationales dont l'Union des Comores est membre,
- Renforcer les capacités nationales en matière de coopération financière.

La DCFI repose sur les services techniques suivants :

- Service de suivi de la mise en œuvre des conventions,
- Service d'identification et de mobilisation de ressources.
- Service de la coopération
- Service des relations internationales

Les autres cibles indirectes de l'action :

- La Présidence et notamment le Commissariat Général au Plan qui lui est rattaché
- Les ministères techniques, maîtres d'œuvre et bénéficiaires des projets NDICI
- Le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé de la Diaspora
- Les unités de gestion de projets et des programmes NDICI
- Les opérateurs techniques (secteur privé, bureaux d'études, ONG, société civile, etc.) qui mènent sur le terrain les différentes actions

Bénéficiaires finaux – titulaires de droits :

- La population comorienne, sur l'ensemble du territoire.

Logique d'intervention :

Le passage du FED au NDICI-EM nécessite une transition du dispositif d'appui à l'Ordonnateur national. Sous le FED, l'ordonnateur national (Ministre des Finances) dispose d'une Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) qui permet à l'ordonnateur d'assumer ses responsabilités tant sur les plans techniques que contractuel et financier. Financée par l'UE, la CAON a une valeur ajoutée dans l'interface entre l'Union européenne et l'Union des Comores. Elle a facilité, à toutes les phases du cycle de gestion des projets, les démarches administratives auprès des différentes structures ministères ainsi que la société civile, et la gestion quotidienne des relations et des conflits avec les partenaires, prestataires et autres fournisseurs.

Désormais, dans le cadre du nouvel instrument financier NDICI-EM, l'Union européenne passera en mode de gestion directe. L'UE contractualisera de façon directe avec les ministères sectoriels de maîtrise d'œuvre. Avec peu d'expérience dans la gestion des projets ou programmes sous

procédures de l'UE, les cibles indirectes de l'appui auront besoin d'appui technique et d'accompagnement dans la maîtrise des procédures financières et contractuelles de l'Union européenne. La présente action permettra à la DCFI de jouer pleinement son rôle d'appui technique dans la gestion des programmes de la coopération de l'UE aux Comores. La subvention permettra d'appuyer le Secrétariat général du ministère des finances, le Commissariat général au plan et les ministères sectoriels concernés (agriculture, affaires étrangères et diaspora, justice, économie notamment).

La mise en œuvre des programmes NDICI-EM prévoit l'octroi de subventions aux organisations de la société civile, acteur essentiel de l'émergence des Comores. Il ressort que les organisations de la société civile rencontrent fréquemment des difficultés à formuler les dossiers pour répondre aux appels à propositions, mais aussi à mettre en œuvre convenablement les actions. Cette présente action permettra à la DCFI de renforcer les capacités des organisations de la société civile candidates aux subventions qui seront lancées par les programmes NDICI-EM.

Le nouvel instrument de coopération, NDICI-EM doté d'une enveloppe 2021-2024 de 46 M EUR, définit trois domaines prioritaires d'intervention aux Comores :

- Pacte vert et bleu - protection environnement, agriculture, sylviculture et pêche
- Croissance et emploi - entreprises et autres services
- Gouvernance - appui des administrations publiques locales, appui à la gestion des finances publiques, Genre

Afin d'assurer pleinement son rôle d'appui technique sur la coordination de l'aide, la DCFI⁶ bénéficiera d'une subvention de l'Union européenne, d'une durée maximale de trois ans. Pour mener à bien ses tâches, la DCFI travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat général du ministère des finances et le Commissariat général au plan. En outre l'UE mobilise une assistance technique internationale pour appuyer les travaux de la DCFI dans le cadre de cette action.

Cette action a pour objectif global de renforcer les capacités nationales, visant à faciliter la mise en œuvre de la coopération UE, à approfondir l'Accord de partenariat économique (APE) et à renforcer les mécanismes de coordination de l'aide en appui au PCE en renforçant notamment le lien entre les priorités et le budget national.

Les objectifs spécifiques (effets attendus) de la subvention sont :

- Objectif 1 : Définir et appuyer les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide entre l'UE et les Comores
- Objectif 2 : Renforcer les capacités des bénéficiaires pour augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes de coopération en cours ou en préparation
- Objectif 3 : Contribuer au renforcement des mécanismes de coordination de l'aide et au dialogue sur la mise en œuvre des politiques publiques, à la mobilisation des ressources et à la gestion de la dette extérieure

Il s'agira de façon spécifique de :

⁶ Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la DCFI, dispose d'un monopole de fait dans l'exercice de son mandat, conformément à l'article 195(f) du règlement financier.

- Accompagner la DCFI dans sa mission de définir, d'appuyer les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique avec les autorités et la société civile comorienne ainsi que de maîtriser les mécanismes de coordination de l'aide de l'Union européenne, tout en continuant d'accompagner les derniers projets FED.
- Mettre en œuvre des activités de coordination générale en lien avec les ministères sectoriels, le suivi de la stratégie de financement du développement (INFF) en lien avec le comité technique du ministère des finances et l'appui à la coordination du PCE en lien avec le Commissariat général au plan.
- Développer une expertise technique à la DCFI afin de pallier aux principales faiblesses en matière de coordination de l'aide de l'UE et de pouvoir atteindre des produits de l'OS1.
- Mobiliser de l'expertise technique pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés de la coopération ainsi que la réalisation des études et la prise en charge des séminaires, conférences, manifestations culturelles requises par l'action.
- Assurer la bonne prise en compte dans l'ensemble des projets et programmes mis en œuvre sur financement de l'UE, des thèmes transversaux notamment la protection de l'environnement, l'égalité des genres, la bonne gouvernance et les droits de l'homme,

Les différents produits attendus contribuant aux objectifs spécifiques sont :

- P1. Les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide UE sont appuyés
- P2. Les capacités des bénéficiaires - institutions publiques et acteurs non étatiques, en lien avec les programmes en cours mis en œuvre ou en préparation sont renforcées
- P3. La mise en œuvre de l'APE est accompagnée
- P4. Les connaissances sectorielles, notamment sur les aspects genre sont approfondies
- P5. Un appui technique est apporté lors des différentes étapes du cycle de gestion des projets (identification, formulation, définition des indicateurs - désagrégés par sexe quand cela est possible - procédures financières et passations de marché, évaluation, monitoring et audit)
- P6. Contribution à la promotion des organisations professionnelles, de la société civile (inclus des organisations sur les droits des femmes) et du secteur privé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques
- P7. Contribution renforcement des mécanismes de coordination de l'aide et de dialogue sur la mise en œuvre des politiques publiques, à la mobilisation des ressources et à la gestion de la dette extérieure

Les activités liées aux produits de cette action, se décomposent comme suit :

Produit P1 :

- Appui à la mise en œuvre des programmes UE en garantissant une capitalisation des acquis des programmes NDICI-EM et 11ème FED
- Appui au renforcement des capacités des ministères sectoriels bénéficiaires de l'aide à la coopération pour la gestion opérationnelle des programmes (procédures UE, cycle de projet) main streaming aspects transversaux
- Mobilisation d'expertise technique pour le suivi de la mise en œuvre du PCE

- Développement d'un réseau des points focaux des programmes régionaux financés par l'UE, veille sur les différents programmes et partage d'information

Produits P2 à P6

- Appui à la restructuration et l'encadrement des ressources humaines de la DCFI
- Appui technique aux ministères sectoriels bénéficiaires de l'aide UE
- Renforcement des capacités pour toute la gestion de cycle du projet et main streaming genre
- Appui à la préparation des dossiers d'appels d'offres et lancement du processus de passation des marchés
- Organisation de la communication stratégique publique
- Contribution à la tenue des comités des partenaires techniques de suivi des programmes
- Participation aux évaluations à mi-parcours et finales des programmes et projets de développement ainsi qu'aux audits afin de formuler des recommandations pour renforcer leur efficacité et efficacité

Produit P.7

- Renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les partenaires techniques et financiers pour le suivi du PCE
-
- Appui au renforcement du système d'information et du Commissariat Général au Plan (CGP) pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PCE au travers de la collecte des données des appuis désagrégés par partenaires et l'analyse des indicateurs clés
- Appui au secrétariat général et au comité INFF du ministère des finances pour le suivi stratégique de la mobilisation du financement du PCE à travers le renforcement des dispositifs de mobilisation des ressources pour la planification, le pilotage des programmes de développement
- Suivi de la situation de la dette extérieure (échéances, maturité, etc.)
- Evaluation fonctionnelle du cadre de pilotage, participation de la société civile dans la programmation et identification des actions, formulation et instruction de projets et des programmes sur les ressources du nouvel instrument financier (NDICI)
- Actions de renforcement des capacités sur les enjeux de l'appropriation nationale et les aspects transversaux de la coopération

2.2. Méthodologie

Enseignements tirés

La spécificité des procédures de l'UE requiert un niveau d'expérience et de maîtrise élevé et une continuité de la présence auprès des équipes de projet et des bénéficiaires de ces financements.

L'expertise développée par la CAON pourra bénéficier à renforcer les capacités des ministères sectoriels dans leur rôle de maitres d'œuvre, notamment en matière de coordination de l'aide extérieure, tant aux plans opérationnel et financier. Le dernier ROM de la CAON a évalué positivement l'équipe de la CAON et a recommandé la capitalisation de leurs acquis dans la mise œuvre des programmes de coopération.

A cela, devrait s'ajouter à travers la maîtrise des procédures financières et contractuelles de l'UE, une mission d'accompagnement, notamment par la formation et le renforcement de capacités des agents de différents ministères associés à la mise en œuvre de la coopération mais également par la mobilisation d'expertise multisectorielle en appui aux différents bénéficiaires des projets et programmes.

Structure organisationnelle

L'action sera mise en œuvre par la DCFI. Elle sera composée d'une équipe de sept cadres et un personnel d'appui :

- Un coordinateur de l'action qui assurera la coordination générale avec l'UE, les partenaires techniques et les autorités nationales
- Un chargé de programme en charge des nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide UE en appui au PCE
- Un chargé de programme en charge du suivi et évaluation du PCE
- Un chargé de programme en charge du renforcement des capacités des bénéficiaires pour augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes en cours ou en préparation
- Un chargé de programme en charge de la coordination du système de financement du développement en lien avec l'INFF et la gestion de la dette
- Un chargé de programme en charge du suivi de la stratégie de financement du développement (INFF)
- Un chargé de programme en charge du système d'information

Dispositifs de suivi

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du coordinateur de la DCFI chargé de la mise en œuvre de l'action. À cet effet, sera mis en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et des rapports d'avancement seront élaborés régulièrement. Chaque rapport permettra de faire un compte rendu de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (produits et effets directs). Les rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

L'UE peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son bureau de l'Union européenne à Moroni et de consultants indépendants directement recrutés par contrat cadre pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par l'Union européenne pour mettre en œuvre ces contrôles).

Processus d'évaluation

Compte tenu de l'importance stratégique de l'action, une évaluation ex-post pourra être effectuée par des consultants indépendants contractés par l'Union européenne. Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée),

L'Union européenne informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins trois mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le coordinateur de la DCFI collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans ces cas, une expertise sur les droits de humains et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et l'Union européenne analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation de l'action. Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

Collecte, analyse et suivi des données

La DCFI et les ministères techniques se chargeront de la collecte et d'analyse de données. Ils partageront ces données avec l'Union européenne et les autres partenaires techniques. Les gestionnaires des programmes/projets devront saisir en permanence sur OPSYS les données sur l'évolution de la mise en œuvre.

Communication et visibilité.

La visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par l'Union européenne, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les activités de visibilité et de communication de l'action seront mises en œuvre par une agence de communication recrutée par l'UE.

Méthodes de mise en œuvre et équipements :

Enfin, pour son fonctionnement propre, la DCFI bénéficiera du transfert des locaux, des mobiliers, des véhicules et des équipements de l'ex-CAON.

2.2.1. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Le plan d'action doit être établi conformément au modèle ci-après:

PLAN D'ACTION

Année 1													
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Activités liées au produit 1 : Les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide UE sont définis et appuyés													
1.1 Appui à la mise en œuvre du PCE ainsi que les programmes de l'UE (11 ^{ème} FED et NDICI) en garantissant une capitalisation des acquis des programmes.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2 Soutien technique et financier à la DFCI pour la gestion efficace de l'aide	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.3 Renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les partenaires techniques et financiers.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.4 Appui au renforcement du Système d'Information du Ministère des Finances et appui du Commissariat Général au Plan (CGP) pour le Suivi-Evaluation de la mise en œuvre du PCE au travers la collecte des données désagrégé par bailleur et l'analyse des indicateurs clés.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.5 Appui au renforcement des capacités des ministères sectoriels bénéficiaires de l'aide à la coopération pour la gestion opérationnelle des programmes (procédures UE, cycle de projet) genre main streaming.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.6 Mobilisation d'expertise technique pour le suivi de la mise en œuvre du PCE							x	x	x	x	x	x	x
Activités liées au produit 2 : Les capacités des bénéficiaires pour augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes en cours ou en préparation sont renforcées													

Année 1													
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2.1 Appui à la restructuration et l'encadrement des ressources humaines de la DCFI.	x	x	x	x	x	x							
2.2 Renforcement des capacités des ministères sectoriels pour la passation des marchés dans le cadre des procédures de l'Union européenne et de la gestion de cycle du projet genre main streaming							x	x	x	x	x	x	
2.3 Renforcement des mécanismes de coordination et d'information des partenaires techniques et opérationnels.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.4 Organisation de la communication stratégique et diplomatie publique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.5 Contribution à la tenue des comités des partenaires techniques de suivi des programmes.							x	x	x	x	x	x	
2.6 Participation aux évaluations à mi-parcours et finales des programmes et projets de développement ainsi qu'aux audits afin de formuler des recommandations pour renforcer leur efficacité et efficience et efficacité			x			x			x			x	
Activités liées au produit 3 : Les mécanismes de coordination de l'aide, et le dialogue avec les autorités et la société civile (inclus les organisations sur les droits des femmes) sont renforcés.													

Année 1													
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
3.1 Appui au secrétariat général et au comité INFF du ministère des finances pour le suivi stratégique de la mobilisation du financement du PCE à travers le renforcement des dispositifs de mobilisation des ressources pour la planification, le pilotage des programmes de développement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.2 Evaluation fonctionnelle du cadre de pilotage, de participation de la société civile dans la programmation et identification des actions, participation à l'exercice de programmation, formulation et instruction de projets et des programmes sur les ressources du nouvel instrument financier (NDICI).	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.3 Actions de renforcement des capacités sur les enjeux de l'appropriation nationale et les aspects transversaux de la coopération.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	

Année 2													
Activités	Semestre 3						Semestre 4						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Activités liées au produit 1 : Les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide UE sont définis et appuyés													
1.1 Appui à la mise en œuvre du PCE ainsi que les programmes de l'UE (11 ^{ème} FED et NDICI) en garantissant une capitalisation des acquis des programmes.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.2 Soutien technique et financier à la DFCI pour la gestion efficace de l'aide	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.3 Renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les partenaires techniques et financiers.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.4 Appui au renforcement du Système d'Information et du Commissariat Général au Plan (CGP) pour le Suivi-Evaluation de la mise en œuvre du PCE au travers la collecte des données désagrégé par bailleur et l'analyse des indicateurs clés.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.5 Appui au renforcement des capacités des ministères sectoriels bénéficiaires de l'aide à la coopération pour la gestion opérationnelle des programmes (procédures UE, cycle de projet) genre main streaming.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.6 Mobilisation d'expertise technique pour le suivi de la mise en œuvre du PCE							x	x	x	x	x	x	
Activités liées au produit 2 : Les capacités des bénéficiaires pour augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes en cours ou en préparation sont renforcées													

Année 2													
Activités	Semestre 3						Semestre 4						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2.1 Appui à la restructuration et l'encadrement des ressources humaines de la DCFI.	x	x	x	x	x	x							
2.2 Renforcement des capacités des ministères sectoriels pour la passation des marchés dans le cadre des procédures de l'Union européenne et de la gestion de cycle du projet genre main streaming							x	x	x	x	x	x	
2.3 Renforcement des mécanismes de coordination et d'information des partenaires techniques et opérationnels.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.4 Organisation de la communication stratégique et diplomatie publique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.5 Contribution à la tenue des comités des partenaires techniques de suivi des programmes.							x	x	x	x	x	x	
2.6 Participation aux évaluations à mi-parcours et finales des programmes et projets de développement ainsi qu'aux audits afin de formuler des recommandations pour renforcer leur efficacité et efficience et efficacité			x			x			x			x	
Activités liées au produit 3 : Les mécanismes de coordination de l'aide, et le dialogue avec les autorités et la société civile (inclus les organisations sur les droits des femmes) sont renforcés.													

Année 2													
Activités	Semestre 3						Semestre 4						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
3.1 Appui au secrétariat général et au comité INFF du ministère des finances pour le suivi stratégique de la mobilisation du financement du PCE à travers le renforcement des dispositifs de mobilisation des ressources pour la planification, le pilotage des programmes de développement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.2 Evaluation fonctionnelle du cadre de pilotage, de participation de la société civile dans la programmation et identification des actions, participation à l'exercice de programmation, formulation et instruction de projets et des programmes sur les ressources du nouvel instrument financier (NDICI).	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.4 Actions de renforcement des capacités sur les enjeux de l'appropriation nationale et les aspects transversaux de la coopération.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	

Année 3													
	Semestre 5						Semestre 6						
Activités	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme chargé de la mise en œuvre
Activités liées au produit 1 : Les nouveaux mécanismes d'un dialogue stratégique et de coordination de l'aide UE sont définis et appuyés													
1.1 Appui à la mise en œuvre du PCE ainsi que les programmes de l'UE (11 ^{ème} FED et NDICI) en garantissant une capitalisation des acquis des programmes.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.2 Soutien technique et financier à la DFCI pour la gestion efficace de l'aide	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.3 Renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les partenaires techniques et financiers.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.4 Appui au renforcement du Système d'Information et du Commissariat Général au Plan (CGP) pour le Suivi-Evaluation de la mise en œuvre du PCE au travers la collecte des données désagrégé par bailleur et l'analyse des indicateurs clés.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.5 Appui au renforcement des capacités des ministères sectoriels bénéficiaires de l'aide à la coopération pour la gestion opérationnelle des programmes (procédures UE, cycle de projet) genre main streaming.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.6 Mobilisation d'expertise technique pour le suivi de la mise en œuvre du PCE							x	x	x	x	x	x	
Activités liées au produit 2 : Les capacités des bénéficiaires pour augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes en cours ou en préparation sont renforcées													

Année 3													
Activités	Semestre 5						Semestre 6						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2.1 Appui à la restructuration et l'encadrement des ressources humaines de la DCFI.	x	x	x	x	x	x							
2.2 Renforcement des capacités des ministères sectoriels pour la passation des marchés dans le cadre des procédures de l'Union européenne et de la gestion de cycle du projet genre main streaming							x	x	x	x	x	x	
2.3 Renforcement des mécanismes de coordination et d'information des partenaires techniques et opérationnels.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.4 Organisation de la communication stratégique et diplomatie publique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2.5 Contribution à la tenue des comités des partenaires techniques de suivi des programmes.							x	x	x	x	x	x	
2.6 Participation aux évaluations à mi-parcours et finales des programmes et projets de développement ainsi qu'aux audits afin de formuler des recommandations pour renforcer leur efficacité et efficience et efficacité			x			x			x			x	
Activités liées au produit 3 : Les mécanismes de coordination de l'aide, et le dialogue avec les autorités et la société civile (inclus les organisations sur les droits des femmes) sont renforcés.													

Année 3													
Activités	Semestre 5						Semestre 6						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
3.1 Appui au secrétariat général et au comité INFF du ministère des finances pour le suivi stratégique de la mobilisation du financement du PCE à travers le renforcement des dispositifs de mobilisation des ressources pour la planification, le pilotage des programmes de développement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.2 Evaluation fonctionnelle du cadre de pilotage, de participation de la société civile dans la programmation et identification des actions, participation à l'exercice de programmation, formulation et instruction de projets et des programmes sur les ressources du nouvel instrument financier (NDICI).	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3.4 Actions de renforcement des capacités sur les enjeux de l'appropriation nationale et les aspects transversaux de la coopération.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	

2.2.2. Viabilité de l'action (max. 3 pages)

Impact attendu

Cette action a pour objectif global (impact) de renforcer les capacités nationales, visant à faciliter la mise en œuvre de la coopération UE en appui au PCE, à approfondir l'APE et à renforcer les mécanismes de coordination de l'aide. Elle contribuera à long terme à :

Renforcer les mécanismes du dialogue stratégique et de coordination de l'aide au développement mis en place à travers des actions de dialogue entre le gouvernement comorien et l'UE. Contribuer à une mise en œuvre plus efficiente du PCE à travers une coordination renforcée et des mécanismes de dialogue entre l'ensemble des parties prenantes permettant d'identifier réformes clés et goulets d'étranglement.

Augmenter l'impact (inclus sensible au genre) des programmes en cours ou en préparation à travers le renforcement des capacités des ressources humaines de la DCFI et des bénéficiaires dans la préparation des dossiers techniques (DAO, gestion du cycle de projet, suivi du processus de passation des marchés) dans le cadre des procédures de l'Union européenne mais aussi d'assurer la communication stratégique et diplomatique au public.

Faciliter l'appropriation de la mise en œuvre de stratégies de capitalisation et d'appropriation des acquis de la coopération avec l'UE à travers le dispositif de pilotage et de planification au niveau du ministère des Finances (la DCFI), pour une meilleure coordination de l'aide et du dialogue avec les autorités et la société civile, y compris les organisations des droits des femmes, sur la mise en œuvre des politiques publiques.

Analyse de risque

Les risques liés à la mise en œuvre de l'action sont limités, compte tenu de l'expérience acquise par les cadres de l'ex CAON, qui contribuent à cette action. Toutefois, des précautions doivent être prises afin de ne pas compromettre la mise en œuvre de la stratégie de coopération avec l'UE.

La DCFI est une direction nouvellement créée par décret présidentiel. Sa structuration fait partie des priorités du Ministre des Finances, du budget et du secteur bancaire. Pour qu'elle puisse assurer sa mission de coordination de l'aide au développement avec efficacité, son organigramme en cours d'élaboration devrait permettre de capitaliser l'expérience de la CAON pour un dialogue stratégique entre les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers et la société civile.

Processus de la durabilité de l'action

L'action bénéficie d'une expertise avérée en pilotage et suivi technique et financier de projets héritée de la CAON. Des cadres expérimentés assureront la continuité de l'appui de l'action pour opérationnaliser le dispositif de soutien technique au service du ministère des Finances, tout en développant les capacités des autres membres de la cellule de coordination de l'aide et des ministères techniques. L'actuel ministre des finances travaille pour une mécanique de suivi permanent et de coordination de tous les apports des partenaires au sein du ministère.

Au niveau institutionnel, la DCFI travaillera en étroite collaboration avec le Commissariat Général au Plan, le Ministère des Affaires Etrangères et les directions techniques des ministères bénéficiaires des programmes/projets NDICI. Cette collaboration vise à sensibiliser et renforcer les capacités de ces acteurs clés de la coopération sur la gestion efficace de l'aide et la prise en

charge dans toutes les étapes de « l'appropriation » des résultats de projets. De plus, le service de la Coopération intégrera des personnes ressources de chaque structure pour une meilleure capitalisation des acquis de l'action.

L'action apportera également son appui à la révision des programmes en vue de leur alignement aux politiques nationales ainsi qu'à la mise jour des plans d'actions sectoriels au travers de la mobilisation d'expertise technique pour la révision des stratégies ministérielles et consolidation des points focaux au niveau des ministères.

2.2.3. Cadre logique

L'annexe C « Cadre logique » est jointe à la présente demande.

2.2.4. Budget, montant demander à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

L'annexe B « Budget de l'action » composé des fichiers ci-après est annexé à ce document :

- Le budget de l'action (feuille de calcul 1) pour la durée totale de l'action et de ses premiers 12 mois;
- La justification du budget (feuille de calcul 2) pour la durée totale de l'action, et
- Le montant demandé à l'administration contractante et les autres sources de financement attendues de l'action.

2.3. Expérience

Les informations ci-dessous permettront de vérifier si vous disposez d'une expérience suffisante et stable dans la gestion d'actions dans le même secteur et d'une ampleur équivalente à celle du projet pour lequel une subvention est demandée.

Expérience acquise dans le cadre d'actions similaires au cours des 3 dernières années (max. 1 page par action)

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représenté par le service de la coopération					
Demandeur chef de file X					
Intitulé du projet : Projet d'appui à la coopération (PAC)				Secteur : Coopération UE-Comores	
Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordonnateur, Co bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)⁷	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Tout le territoire	5 000 000 EUR	Maitrise d'ouvrage	UE	5 000 000	2017-2023
Objectifs et résultats de l'action		<p>Objectif global du projet : renforcer l'efficacité de la coopération entre l'Union européenne et l'Union des Comores et d'augmenter l'impact contribuant ainsi à lutter contre la pauvreté et à améliorer l'Etat de droit et la bonne gouvernance en Union des Comores.</p> <p>Objectif spécifique : d'améliorer les capacités institutionnelles de l'administration comorienne et de l'ensemble des partenaires impliqués dans la planification, la gestion et la mise en œuvre des programmes de coopération entre l'Union européenne et l'Union des Comores.</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation et instruction des projets avec l'appui de tous les acteurs - La mise en œuvre et le suivi des projets de développement financés par l'Union européenne sont améliorés ; - Les services administratifs et les directions en charge du développement dans les secteurs d'intervention concernés s'approprient progressivement les missions de la cellule d'appui à l'ON ; - Le Gouvernement est capable de mieux informer l'UE sur ses politiques et de mieux coordonner ses appuis avec d'autres partenaires. 			

⁷ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représenté par le service de la coopération

Demandeur chef de file X

Intitulé du projet : Mise en place de six micro-réseaux photovoltaïques en zone rurale de l'île de Mohéli, Union des Comores

Secteur : Facilité Energie

Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordonnateur, Co bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom) ⁸	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Mohéli/Comores	3 105 896	Co-bénéficiaire/ Maitrise d'ouvrage	UE	2 283 000	Du 06/11/2012 au 05/03/2022

Objectifs et résultats de l'action

Objectif global :

Réduction de la pauvreté de la population de la partie Ouest de l'île de Mohéli par un accès durable aux services de l'électricité, par sources d'énergie renouvelable.

Objectif spécifique :

Electrification par énergie renouvelable de six villages pour satisfaire les besoins domestiques, sociaux et économiques

Résultats escomptés :

- Des infrastructures pérennes, libérées de la dépendance aux produits pétroliers à importer
- Disponibilité de l'électricité pour les besoins domestiques, sociaux et économiques des villageois
- Qualité de vie, accès aux services sociaux améliorés
- Possibilité d'extension dans d'autres localités grâce à l'expérience du projet

⁸ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représenté par le service de la coopération

Demandeur chef de file X

Intitulé du projet: Projet d'Appui à la transparence et crédibilité du processus électoral de 2015/16 en Union des Comores

Secteur : Gouvernance

Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordonnateur, cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom) ⁹	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Union des Comores	4.100.000 EUR	Coordonnateur	UE	4.100.000 EUR	Du 11.09.2015 au 22.10.2020

Objectifs et résultats de l'action

L'objectif global :

Consolider le processus de démocratisation et la bonne gouvernance politico-institutionnelle en soutenant le processus électoral dans un contexte politique encore fragile, à travers l'appui à l'organisation des élections du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles autonomes, prévues entre fin 2015 et début 2016, ainsi qu'aux réformes plus structurelles du cadre électoral.

Objectifs spécifiques Résultats escomptés:

OS1. Renforcer durablement les capacités de la nouvelle Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et de ses démembrements insulaires (CEII) afin qu'elles puissent assurer l'organisation d'élections présidentielles et gubernatoriales libres et démocratiques

R1.1 : Les capacités de la CENI, y inclut les CEII, sont renforcées pour l'aider à assumer avec compétence les fonctions d'une administration électorale indépendante;

⁹ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

R1.2. : Les listes électorales sont révisées/complétées par le Centre de Traitement de Données Electorales (CNDTE), incluant la diaspora;

R1.3 : Les équipements et ressources humaines nécessaires à l'organisation du processus électoral et des matériels antifraudes sont disponibles.

R1.4 : Le fonctionnement de la CENI est assuré pendant la période d'activité du projet;

OS2. Soutenir les activités de sensibilisation et d'éducation électorale de la population, mises en œuvre par la CENI et les acteurs non gouvernementaux comoriens.

R2.1 : La CENI et ses démembrements collaborent avec les acteurs électoraux extérieurs pour sensibiliser de larges groupes de citoyens d'origines diverses et améliorer leur compréhension des enjeux et des changements induits par le cadre légal révisé.

R2.2 : Les nouveaux adultes et les femmes, ainsi que les populations rurales, font l'objet d'attention particulière en matière de sensibilisation et d'éducation électorales.

OS3. Promouvoir la transparence du processus électoral à travers le renforcement des efforts de communication, d'observation électorale domestique et de gestion des contentieux.

R3.1 : La crédibilité du processus électoral est renforcée, grâce à une communication plus transparente de la CENI et des relations mieux organisées, plus fréquentes et plus inclusives avec les acteurs extérieurs.

R3.2 : L'équité de la campagne électorale est promue grâce à des actions de soutien aux médias et à leur organe régulateur (Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel - CNPA) sur les aspects électoraux.

R3.3 : Les capacités d'observation électorale des organisations de la société civile (OSC) comoriennes sont renforcées, dans un souci de coordination entre elles et avec la CENI.

R3.4 : Un groupe d'experts juridiques compétents, notamment les magistrats de la Cour constitutionnelle, sont capables de gérer les contentieux électoraux.

OS4. Consolider le processus électoral en soutenant la réforme du cadre juridique et institutionnel, en tenant compte des acquis du cycle électoral 2014-16.

R4.1 : La réforme du cadre électoral initiée en 2014 est complétée en tenant compte des enseignements des élections de 2014/15, en dialogue avec la société civile, les partis politiques et l'assemblée nationale;

R4.2 : La CENI met en œuvre un plan de restructuration et de réforme institutionnelle dans un souci de consolidation et de pérennisation de ses activités.

R4.3 : La CENI développe ses relations avec des administrations paires au niveau régional.

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représenté par le service de la coopération

Demandeur chef de file X

Intitulé du projet Approvisionnement en eau potable agglomération de Domoni (île d'Anjouan)

Secteur : Facilité Eau

Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordonnateur, cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom) ¹⁰	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Agglomération de Domoni - Anjouan	6 000 000	Co-bénéficiaire	UE et AFD	UE : 4 500 000 EUR AFD : 1 500 000 EUR	Du 01/12/2013 au 10/08/2024

Objectifs et résultats de l'action

L'Objectif global :

Le projet vise à améliorer les conditions de vie et de santé des populations de l'île d'Anjouan par un accès pérenne à l'eau potable. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté aux Comores et de l'atteinte des OMD, notamment l'OMD 7c.

L'intervention envisagée cible la ville de Domoni (12 000 habitants) et les villages de Limbi (1 500 habitants) et de Ngandzalé-Adjaho (7 000 habitants).

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Améliorer le taux d'accès à l'eau potable des populations de l'agglomération de Domoni à l'horizon 2025 ;
- Mettre en place un service public de l'eau potable complet, durable et accessible à tous dans un esprit d'équité sur l'agglomération de Domoni.

¹⁰ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

Résultats escomptés :

R1 : des ouvrages hydrauliques sont construits

R2 : Des ressources en eau sont protégées

R3 : *Un service public de l'eau potable complet, durable et accessible à tous sur l'agglomération de Domoni est mis en place*

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représente par le service de la coopération

Demandeur chef de file X

Intitulé du projet : Appui aux micro-projets de formation et d'insertion professionnelle aux Comores-
Sous le devis-programme PAFTP (KM/FED/2009/021-406)

Secteur : Education

Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordonnateur, Co bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)¹¹	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Union des Comores	1,2 Millions	Co-bénéficiaire/ Maitris d'ouvrage	UE	1,2 Millions	Du 01/02/2017 au 30 septembre 2018

¹¹ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

Objectifs et résultats de l'action

L'Objectif global :

Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires finaux par l'introduction de dispositifs de formation diversifiés et de mécanismes de management partenarial entre les Organisations de la Société Civile (OSC) et les opérateurs de formation professionnelle.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Encourager les initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle en réponse aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des secteurs d'activités économiques et aux potentialités de création d'emploi par l'auto-emploi ;
- Promouvoir des initiatives visant à instaurer des mécanismes de partenariat et de cogestion de dispositifs de formation professionnelle, d'accompagnement et d'intégration des personnes formées dans un emploi durable ou par l'auto-emploi ;
- Promouvoir les initiatives visant à impliquer les OSC, ainsi que les autorités locales (Gouvernorat, regroupement intercommunaux, Communes) dans la gestion d'un Projet de Formation et d'Insertion Professionnelle avec la participation active et l'engagement des partenaires sociaux économiques pour l'intégration des apprenant(e)s dans un emploi durable.

Résultats escomptés :

- des qualifications au service des projets d'insertion professionnelle (insertion dans une entreprise existante, auto-emploi, création d'une coopérative, etc.) sont rapidement développées ;
- Un mode de cogestion du Projet de Formation et d'Insertion Professionnelle fondé sur un partenariat entre une OSC et un opérateur de formation est instauré ;
- l'émergence de Projets de Formation et d'Insertion Professionnelle de qualité, de courte et de moyenne durée dont la finalité est l'intégration immédiate de l'apprenant(e) dans le monde du travail est encouragée ;
- des mécanismes de financement qui récompenseraient les organisations les plus dynamiques sont expérimentés ;
- la coopération ou le jumelage entre les Organisations Non Gouvernementales, Acteurs Non Etatiques, autorités locales et les petites ONG pour favoriser l'accès aux subventions et à l'acquisition d'expériences dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle est encouragée.

Nom de l'organisation : Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire, représenté par le service de la coopération
Demandeur chef de file X

Intitulé du projet : Soutien aux actions pilotes dans la résilience et le changement climatique et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables
Secteur : Changement climatique

Lieu d'exécution de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordonnateur, Co bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom) ¹²	Montant apporté (par donateur)	Dates (du ... au ...) jj/mm/aaaa
Union des Comores	970 000	Cobénéficiaire/Maitrise d	UE à travers le projet AMCC	970 000	21/07/2017 au 20/10/2018

Objectifs et résultats de l'action

L'Objectif global :

L'objectif général :

Contribuer aux efforts de l'Union des Comores en matière de développement et de lutte contre la pauvreté à travers un renforcement de la résilience du pays au changement climatique.

L'objectif spécifique :

Mise en œuvre de projets pilotes locaux visant à augmenter la résilience et le niveau de vie des populations concernées et leur adaptation au changement climatique.

Résultats escomptés :

¹² Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, indiquez la ligne budgétaire de l'UE ou «FED» ou le nom de l'État membre.

- Des actions de captage d'eau (impluvium et retenus colinéaires) pour une agriculture favorisant un couvert arboré permanent ou irrigation agricole sont mises en place ;
- Des actions de restauration du couvert végétal/reboisement permettant la réduction de l'érosion des sols, la rétention des eaux de pluie et leur relargage progressif sont mises en place ;
- Des actions de préservation et/ou restauration des récifs coralliens et des herbiers sous-marins sont mises en place ;
- Des actions favorisant une meilleure efficacité énergétique sont mises en place: foyers et fours améliorés pour la cuisson et /ou distillation, éclairage local à partir d'énergies renouvelables de type solaire, éolien, hydraulique;
- Des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement au profit d'une communauté vulnérable au changement climatique, en tenant compte du changement climatique sont mises en place;
- Des actions de communication et de sensibilisation au profit de la protection de l'environnement (les plages, le littoral, la forêt, les écosystèmes lacustres, etc...) sont mises en place ;

3 Demandeur chef de file, codemandeur(s) et entités affiliées

Nom du demandeur chef de file	Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, représenté par le Service de la Coopération (SdC)
Numéro d'identification EuropeAid	N/A
Nationalité ¹³ /pays et date d'enregistrement ¹⁴	Comorienne
Numéro du formulaire «entité légale» ¹⁵	
Statut juridique ¹⁶	Organisation à but lucratif X Oui <input type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Codemandeur(s) ¹⁷	Sans objet
Nom du/des codemandeur(s)	N/A
Numéro d'identification EuropeAid	N/A
Nationalité/pays et date d'enregistrement	N/A
Numéro du formulaire «entité légale» (si disponible)	N/A
Statut juridique	Organisation à but lucratif Oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Entité(s) affiliée(s) ¹⁸	Sans objet
Nom de l'entité affiliée	
Numéro d'identification EuropeAid	
Nationalité/pays et date d'enregistrement	
Statut juridique:	Organisation à but lucratif <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

¹³ Pour les personnes physiques.

¹⁴ Pour les organisations.

¹⁵ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

¹⁶ Par exemple, organisation à but non lucratif, organisme gouvernemental, organisation internationale.

¹⁷ Ajouter autant de lignes que de codemandeurs.

¹⁸ Ajouter autant de lignes qu'il y a d'entités affiliées.

Précisez à quelle entité vous êtes affiliée (demandeur chef de file et/ou codemandeur).

Précisez le type d'affiliation que vous avez avec cette entité.

--

4 Associés participant à l'action

N/A

5 Déclarations

5.1. Déclaration du demandeur chef de file (demande complète)

Le demandeur chef de file, représenté par le soussigné en tant que signataire habilité par le demandeur chef de file et, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeurs et entités affiliées dans l'action proposée, déclare par la présente que:

- i. le demandeur chef de file dispose des sources de financement visées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- ii. le demandeur chef de file dispose d'une capacité financière suffisante pour mener à bien l'action ou le programme de travail proposé;
- iii. le demandeur chef de file atteste des formes juridiques du demandeur chef de file, du/des codemandeur(s) et de l'entité/des entité(s) affiliée(s) telles qu'elles ont été communiquées aux sections 3, 4 et 5 de la présente demande;
- iv. le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées disposent des compétences et qualifications professionnelles spécifiées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- v. le demandeur chef de file s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration relative aux entités affiliées jointe au formulaire de demande de subvention et les principes de bonnes pratiques en matière de partenariat;
- vi. le demandeur chef de file est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et n'agit pas en tant intermédiaire;
- vii. le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées doivent remplir et signer une déclaration sur l'honneur (annexe A14 du PRAG) certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations justifiant leur exclusion de la participation aux procédures d'attribution de marchés publics et de subventions qui sont énumérées à la section 2.6.10.1 du PRAG (disponible sur l'internet à l'adresse suivante:). En outre, le demandeur chef de file et, le cas échéant, les codemandeurs et les entités affiliées reconnaissent et acceptent que, s'ils participent alors qu'ils se trouvent dans l'une de ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au règlement financier en vigueur;
- viii. le demandeur chef de file et chaque codemandeur et entité affiliée (le cas échéant) sont en mesure de fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées à la section 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- ix. le demandeur chef de file et chaque codemandeur et entité affiliée (le cas échéant) sont éligibles selon les critères définis à la section 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs; s'ils sont recommandés pour l'attribution d'une subvention, le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées acceptent les conditions contractuelles fixées dans le contrat type de subvention annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G) (ou dans la convention de contribution, le cas échéant).

Les sources et montants des financements de l'Union dont il bénéficie, qu'il a demandés pour l'action ou pour une partie de ladite action ou pour son fonctionnement au cours du même exercice, ainsi que tout autre financement dont il bénéficie ou qu'il a demandé pour la même action sont énumérés ci-après:

549 994 EUR, financé à 100% par l'Union européenne.

Le demandeur chef de file est pleinement conscient de son obligation d'informer immédiatement l'administration contractante à laquelle la présente demande est adressée, si la même demande de financement, présentée à d'autres services de la Commission européenne ou des institutions de l'Union européenne, est approuvée par ces derniers après la soumission de la présente demande de subvention.

Nous comprenons que, si nous participons tout en nous trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1 du PRAG ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous sommes susceptibles d'être exclus de la présente procédure et sommes passibles de sanctions administratives sous forme d'exclusion et de pénalités financières dans la limite de 10 % de la valeur totale estimée de la subvention attribuée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément à la réglementation financière en vigueur. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signé au nom du demandeur chef de file

Nom: MZE ABDU MOHAMED CHANFIOU

Fonction : MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Signature :

Date et lieu : Paris le 14/07/23



5.2. Mandat [pour le(s) codemandeur(s)]

Attention: ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat daté et signé de chacun des codemandeurs, conformément au modèle fourni ci-dessous.

Le codemandeur autorise le demandeur chef de file <indiquez le nom de l'organisation> à soumettre en son nom le présent formulaire de demande et à signer en son nom le contrat type de subvention (annexe G des lignes directrices à l'intention des demandeurs) (ou une convention de contribution, le cas échéant) avec la Commission européenne (l'« administration contractante»). Le codemandeur autorise également le demandeur chef de file à le représenter pour toutes questions relatives au présent contrat de subvention.

Nous avons lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'administration contractante. Nous nous engageons à respecter les principes de bonnes pratiques en matière de partenariat.

Nom:

Organisation:

Fonction:

Signature:

Date et lieu:

5.3. Déclaration relative aux entités affiliées

Attention: le présent formulaire de demande doit être accompagné d'une déclaration relative aux entités affiliées signée et datée pour chaque entité affiliée, conformément au modèle fourni ci-dessous.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'action, la Commission européenne (administration contractante) impose à chaque entité affiliée de reconnaître les principes suivants:

1. Chaque entité affiliée doit avoir lu les lignes directrices à l'intention des demandeurs et le formulaire de demande de subvention et avoir pris connaissance de son rôle dans l'action avant que la demande soit présentée à l'administration contractante;
2. Chaque entité affiliée doit avoir lu le contrat type de subvention (ou, le cas échéant, la convention de contribution) et compris ses obligations au titre de l'accord si une subvention est attribuée. Elle autorise l'organisation à laquelle elle est affiliée à signer en son nom le contrat avec l'administration contractante et à la représenter dans toutes relations avec l'administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action;
3. L'entité affiliée doit se concerter régulièrement avec l'organisation à laquelle elle est affiliée, qui, pour sa part, la tiendra pleinement informée du déroulement de l'action;
4. Chaque entité affiliée doit recevoir des copies des rapports – descriptifs et financiers – transmis à l'administration contractante;
5. Les propositions de modifications substantielles de l'action (par exemple les modifications des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le principal objectif de l'action, les entités affiliées, etc.) doivent être acceptées par chaque entité affiliée avant d'être soumises à l'administration contractante.

Nous avons lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'administration contractante. Nous nous engageons à respecter les principes de bonnes pratiques de partenariat.

Nom:

Organisation:

Fonction:

Signature:

Date et lieu:



CONTRAT DE SUBVENTION
- ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE -
NDICI AFRICA/2023/ 446-776

« Renforcement de la coordination de l'aide entre l'Union des Comores et l'Union européenne en lien avec les priorités du Plan Comores Emergent (PCE).»

(le «contrat»)

L'Union européenne, représentée par la Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores
Sise Tour Zital -9eme étage Ankorondrano
BP 746, Antananarivo 1
Madagascar

(l'«administration contractante»),

d'une part,

et la
Direction de la Coopération Financière Internationale (DCFI)
Service de la coopération
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Avenue de l'Indépendance
Boite Postale 2463
Moroni
Union des Comores

d'autre part,

(les «parties»)

sont convenus de ce qui suit:



Conditions particulières

Article premier – Objet

- 1.1 Le présent contrat a pour objet l'octroi, par l'administration contractante, d'une subvention destinée à financer la mise en œuvre de l'action intitulée: Renforcement de la coordination de l'aide entre l'Union des Comores et l'Union européenne en lien avec les priorités du Plan Comores Emergent (PCE) décrite dans l'annexe I.
- 1.2 La subvention est octroyée au(x) bénéficiaire(s) aux conditions stipulées dans le présent contrat, qui se compose des présentes conditions particulières (les «conditions particulières») et des annexes, que le(s) bénéficiaire(s) déclare(nt) connaître et accepter.
- 1.3 Le(s) bénéficiaire(s) accepte(nt) la subvention et s'engage(nt) à mettre en œuvre l'action sous sa/leur responsabilité.

Article 2 – Période de mise en œuvre de l'action

- 2.1 Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature par la dernière des deux parties.
- 2.2 La mise en œuvre de l'action commence le jour suivant le jour de la signature par la dernière des deux parties.
- 2.3 La période de mise en œuvre de l'action précisée dans l'annexe I, est de 36 mois.
- 2.4 La période d'exécution du présent contrat se termine à la date de versement du solde par l'administration contractante et, en tout état de cause, au plus tard dix-huit mois après la fin de la période de mise en œuvre mentionnée au point 2.3 ci-dessus, à moins que celle-ci ne soit reportée en application du point 12.5 de l'annexe II.

Article 3 – Financement de l'action¹

- 3.1 Le montant total des coûts éligibles est estimé à 549 994 EUR tel qu'indiqué dans l'annexe III.
- 3.2 L'administration contractante s'engage à financer un montant maximum de 549 994 EUR.
La subvention est en outre limitée à 100% du montant total des coûts éligibles de l'action indiqué au paragraphe 1.
Le montant final de la contribution de l'administration contractante est établi conformément aux articles 14 et 17 de l'annexe II.
- 3.3 Conformément au point 14.8 de l'annexe II, 7 % du montant final des coûts directs éligibles de l'action établi conformément aux articles 14 et 17 de l'annexe II peuvent être inscrits comme coûts indirects.

¹ Veuillez noter que, pour les subventions à l'action, les montants octroyés et les pourcentages indiqués dans cet article doivent également être mis à jour dans l'annexe III «Budget de l'action», dans la feuille de calcul «Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés».

Article 4 – Règles en matière de compte rendu et de paiement

4.1 Les paiements sont effectués conformément à la procédure de paiement décrite au point 15.1 de l'annexe II, option n° 2 selon l'échéancier suivant :

Versement de préfinancement initial: 180 000 EUR

Versement(s) de préfinancement suivant(s): 157 497 EUR

Versement(s) de préfinancement suivant(s): 157 497 EUR

Solde du montant final de la subvention: 55 000 EUR (sous réserve des dispositions de l'annexe II)

4.2 L'administration contractante et le(s) bénéficiaire(s) utilisent un système électronique pour tous les stades de la mise en œuvre, y compris, entre autres, la gestion du contrat (modifications et notifications), l'élaboration des rapports (y compris la communication des résultats) et les paiements. Le(s) bénéficiaire(s) est/sont tenu(s) de s'inscrire dans le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour permettre la gestion électronique du contrat. En ce qui concerne les rapports intermédiaires et le rapport final, le(s) bénéficiaire(s) devrai(en)t utiliser les formulaires figurant dans le système électronique pour encoder et soumettre les rapports.

La gestion électronique du contrat au moyen du système susmentionné peut débuter à la date du début de la mise en œuvre du contrat, mentionnée à l'article 2 ci-dessus, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, l'administration contractante informe le(s) bénéficiaire(s) par écrit de son/leur obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximum de trois mois.

Article 5 – Adresses de contact

5.1 Toute communication relative au présent contrat doit être faite par écrit, comporter le numéro et l'intitulé de l'action et être envoyée aux adresses suivantes:

Pour l'administration contractante

Les demandes de paiement et les rapports qui les accompagnent, y compris les demandes de modification de compte bancaire, doivent être adressés à:

Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores

BP: 746

101 Antananarivo

E-mail: DELEGATION-MADAGASCAR-FACTURES@eeas.europa.eu

MADAGASCAR

A l'attention de la Section Contrats/Finances



Une copie des documents mentionnés ci-dessus ainsi que toute autre correspondance doit être adressée à:

Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores
A l'attention de la section opérationnelle:

Pour le coordonnateur

Said Hamada Mdziani
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Avenue de l'Indépendance
Boîte Postale 2463 Moroni
Union des Comores
Tél : +269 7735353
E-mail : saidhamada.mdziani@cellulefed.km

5.2 La/Les vérification(s) des dépenses visée(s) au point 15.7 de l'annexe II sera/seront effectuée(s) par le cabinet d'audit suivant :

Comores Finance Consulting (CO.FIN.CO)
Sis à Zilimadjou-Moroni
Grande Comores
Tel: +269 324-6939
E-mail : sedohousseine@yahoo.fr

Article 6 – Annexes

6.1 Les documents suivants sont joints aux présentes conditions particulières et font partie intégrante du contrat:

- annexe I: description de l'action (y compris le cadre logique du projet et la note succincte de présentation);
- annexe II: conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne;
- annexe III: budget de l'action (feuilles de calcul 1,2 et 3)
- annexe IV: règles concernant l'attribution d'un marché applicables au(x) bénéficiaire(s)
- annexe V: modèle de demande de paiement et formulaire «signalétique financier»
- annexe VI: modèle de rapport narratif et financier
- annexe VII: termes de référence pour la vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport sur les constatations factuelles;
- annexe IX: modèle de convention de transfert de propriété d'actifs.



6.2 En cas de divergence entre les dispositions des présentes conditions particulières et celles des annexes qui y sont jointes, les conditions particulières prévalent. En cas de divergence entre les dispositions de l'annexe II et celles des autres annexes, les dispositions de l'annexe II prévalent.

Article 7 – Autres conditions particulières applicables à l'action

Sans objet

Fait en français en trois (3) originaux, un original étant remis à l'administration contractante, un à la Commission européenne et un au(x) bénéficiaire(s).

Pour le(s) bénéficiaire(s)²

Nom Saïd Hamada Mdziani
Fonction Coordonnateur
Signature 
Date 09-11-2023

Pour l'administration contractante

Nom Amud BOCHAS
Fonction chef de coopération
Signature 
Date 03 NOV. 2023



² Conformément au mandat conféré au coordonnateur (voir le formulaire de demande), celui-ci signe le présent contrat également au nom des autres bénéficiaires qui, de ce fait, deviennent parties au contrat sans avoir besoin de le signer eux-mêmes.